



ADECCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CET INTERIMAIRES NOUVEL ACCORD SIGNÉ



Vos élus CFDT ont récemment signé un accord important à destination des salariés intérimaires. Une réelle avancée pour eux.

Le Compte Épargne Temps

Pour voter

2^{ème} tour
20 juin au
7 juillet

Contactez vos
représentants

CFDT:

Pour
adhérer,
écrivez-nous
avec vos noms,
prénoms et
numéro de
téléphone

Blog
CFDT Adecco

Cfdt.fr

Les salariés intérimaires disposent d'une ancienneté de 455 heures au cours des 12 derniers mois chez Adecco, ils ont la possibilité d'ouvrir un Compte Épargne Temps et la possibilité de placer une partie ou totalité de leurs IFM, toutes primes versées en application des règles applicables au sein de l'entreprise utilisatrice (prime 13eme mois, prime de vacances, etc.).

Ils peuvent également déposer sur leur CET les jours liés à la réduction du temps de travail, les repos compensateurs.

Concernant les CDI TT, les jours de CP excédant 20 jours ouvrés.

Tous les éléments versés en jours ou heures seront convertis en numéraire sur la base du taux horaire de la mission en cours à hauteur de 7 heures par jour pour une journée ou la dernière mission pour les CDI TT.

Les sommes versées sur ce CET pendant une durée minimale de 12 mois bénéficieront d'un abondement par la direction de 5%.

Une passerelle existe aussi pour constituer un Plan Epargne Retraite complémentaire (PERCO) signé également par la CFDT.

Vos élus CFDT ont également négocié une prime dite bonus CET de 30€ brut à compter du 4eme mois qui suit l'ouverture, à condition que ce compte soit alimenté.

La CFDT est chaque jour présente aux côtés des salariés intérimaires et permanents pour faire évoluer leurs droits et leurs acquis.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS

Contactez la CFDT cfdtadecco@outlook.fr
Présents sur tous les collègues, tous les métiers et prônant la diversité.